

Syndicat intercommunal de Grange L'Evêque

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Les dépenses et recettes courantes

III. Le programme d'investissement

I. *Le cadre général du budget*

Afin de faciliter la lecture des documents budgétaires soumis au vote une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux membres du bureau d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif, véritable colonne vertébrale d'une collectivité territoriale, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 sera proposé au vote ce 11 avril 2023. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général du syndicat sis à la mairie de Saint-Lyé aux heures d'ouvertures des bureaux. Cette proposition de budget a été réalisée sur la base de la réunion entre les deux maires des communes composant le syndicat ainsi qu'avec le président du SIGE qui a eu lieu le 30 mars 2023.

Il a été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins du hameau ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- d'intégrer l'avenant au contrat de la secrétaire ;
- de maintenir le niveau de participation des communes au niveau des années précédentes ;
- d'inscrire l'ensemble des opérations d'investissement souhaitées par le bureau ;
- de contrôler la dette en ne recourant pas à un nouvel emprunt ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du syndicat. Elles sont équilibrées tout en laissant une marge de manœuvre en cas d'imprévu(s).



II. Les dépenses et recettes courantes

La section de fonctionnement permet au syndicat d'assurer le quotidien de la gestion du hameau de Grange L'Evêque, elle peut se résumer comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	76 614,12	002 Résultat de fonctionnement reporté	37 449,12
012 Charges de personnel	43 900,00	6419 Supplément familial	0
65 Indemnités	6 110,00	744 FCTVA	0
66 charges financières	60,00	74748 participation communes	92 755,00
		752 Location immeubles	80,00
Total dépenses réelles :	126 684,12	Total recettes réelles :	130 284,12
68 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00		
Total dépenses :	130 284,12	Total recettes :	130 284,12

L'écart entre le volume total des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. La capacité d'autofinancement prévisionnelle s'élève pour 2023 à **3 600 €** auxquels nous pouvons ajouter **31 165,12 €** inscrits en dépenses pour faire face aux éventuelles dépenses imprévues et qui équilibrent ainsi le budget de fonctionnement.

a) Les dépenses de la section

Les dépenses de fonctionnement sont constituées du traitement du personnel municipal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments et des voiries, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées et des intérêts de l'emprunts à payer. Elles s'élèvent à **130 284 euros** dont **95 519 euros** de dépenses réelles (hors réserve) soit une prévision en progression de 2 534 € par rapport à celle de 2022 soit **+ 2.73 %**.

Chapitre 011 : charges à caractère général

Les dépenses inscrites à ce chapitre correspondent aux dépenses d'entretien courant et d'achat de matériel et fournitures.

De budget à budget, hors compte d'équilibre, elles progressent de 2 314 € soit 5,36 %.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Article 60612 – énergie : prévision en progression de 15 % soit + 1650 € pour faire face à l'évolution du coût de l'électricité.

Article 60622 – carburant : budget en hausse de 650 € soit 46,43 %. Le budget sur ce compte est prévu à l'identique de la consommation 2022 pour faire face à la hausse du prix du carburant actuelle.



Article 611 – prestations de services : - 15 070 € qui sont réimputés en nettoyage de locaux

Article 6283 – nettoyage de locaux : + 13 600 €. Les dépenses sur ce compte ont été réajustées au vu du nouveau contrat de nettoyage et sont calculées au plus juste.

Article 615231 – entretien de voirie : + 1 500 € cette somme est provisionnée pour faire face à des dépenses éventuelles sur la voie pillée ou autre voie de circulation.

Chapitre 012 : charges de personnel

Ce chapitre est proposé à l'identique de 2022 soit 43 900 €.

Il a été pris en compte dans la prévision, la différence de rémunération entre le précédent agent technique et le nouvel agent qui a une ancienneté inférieure ainsi que la progression de la rémunération de la secrétaire a qui il est alloué 20h alors qu'elle disposait de 15h précédemment.

Il est également pris en compte une marge de sécurité qui permettra de faire face à une progression éventuelle du point d'indice.

Chapitre 65 : indemnités

Ce chapitre enregistre les indemnités des élus. Il est proposé en progression de 250 € par rapport au budget 2022. A noter toutefois que le comité syndical avait voté une décision modificative en 2022 pour faire face à l'augmentation du point d'indice. Ainsi la différence entre le budget alloué en 2022 (BP+DM) et le projet de budget primitif de 2023 est en baisse de 150 €.

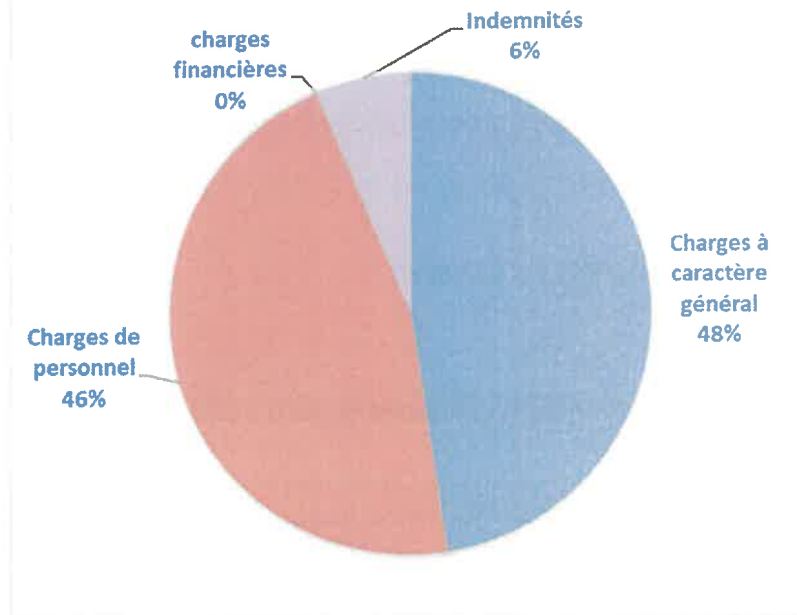
Chapitre 66 : charges financières

De budget à budget ce chapitre est en baisse de 30 €. Il s'ajuste aux intérêts de l'emprunt indiqué dans le tableau d'amortissement. L'emprunt a été contracté à taux fixe.

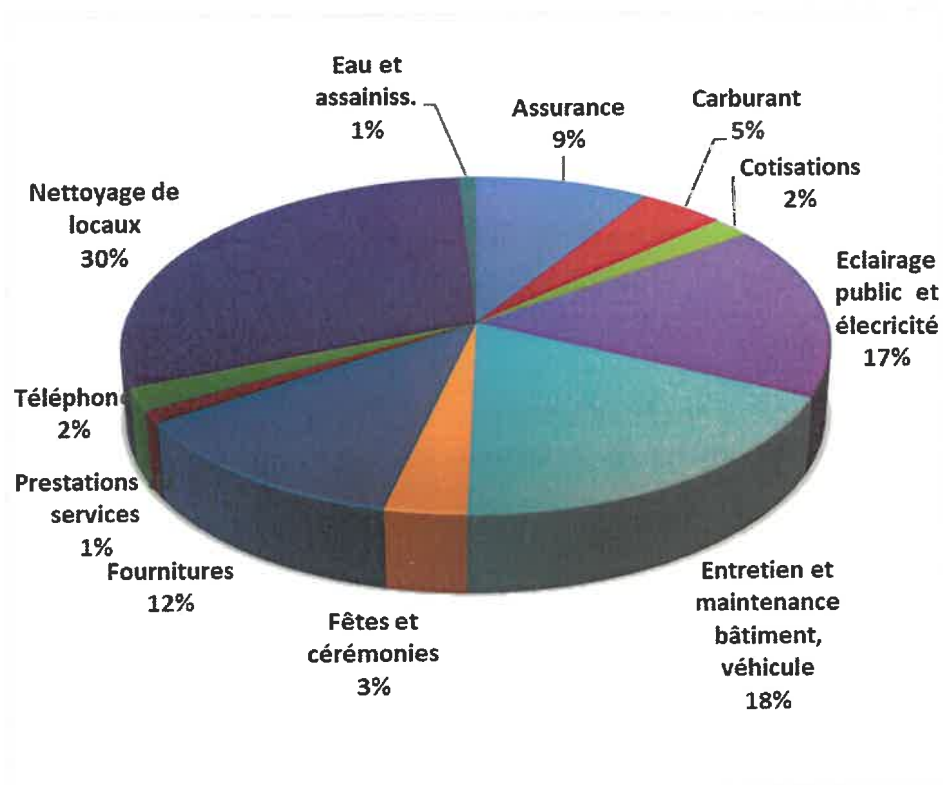
La répartition des dépenses de la section de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous :



Dépenses réelles fonctionnement 2023 hors réserve



A l'instar des dépenses courantes, un deuxième graphique présente les charges à caractère général réparties par thème.



b) Les recettes de la section :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la participation des deux communes membres. Elles sont maintenues au niveau de l'exercice 2021 soit 92 755 € et pour 80 € le produit d'une location de salle.

On trouve bien entendu également inscrit en recettes, le résultat cumulé des exercices précédents soit 37 449,12 €.

III. Le programme d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement pour 2023

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
1641	Emprunt en euros	4 000,00	001	Résultat d'investissement reporté	15 167,41
21312	Bâtiments scolaires	1 400,00			
2152	Installations de voirie	10 000,00	10222	FCTVA	500,00
2184	Mobilier	600,00	13241	Communes membres GPF	4 000,00
2188	Autre	7 267,41			
Total dépenses réelles :		23 267,41	Total recettes réelles :		19 667,41
Total dépenses :		23 267,41	281578	Autre	3 600,00
			Total recettes :		23 267,41

En dépenses il est inscrit :

Article 1641 : remboursement de l'emprunt pour la tondeuse – part capital – 4 000 €.

Article 21312 : une gâche électrique pour le portail de l'école

Article 2152 : une réserve de crédit pour des travaux de voirie

Article 2184 : des crédits pour un placard pour le service technique

Article 2188 : une armoire frigorifique et un micro-ondes pour un montant de 900 € et une ligne d'équilibre de 6 367,41 €.

En recettes il est inscrit :

001 : le résultat cumulé des exercices précédents

10222 : le remboursement de la TVA sur les exercices précédents

13241 : la participation des communes à l'achat de la tondeuse

281578 : la recette d'ordre de l'amortissement

Fait à Sainte-Lyé, le 06 avril 2023

Le président,

Denis PHILIPPE

